

En partenariat avec l'association Bourgogne Nature, association fédératrice regroupant la Société d'histoire naturelle d'Autun, la Société des sciences naturelles de Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et l'agence de l'eau Seine Normandie.

www.bourgogne-nature.fr



**BIODIVERSITÉ.** Mieux faire face aux inondations.

# Ne plus se laisser submerger !

Une consultation du public sur l'eau du bassin Seine-Normandie est en cours jusqu'au 18 juin. À travers un regard local, zoom sur le défi n° 8 du SDAGE : Limiter et prévenir le risque d'inondation.

## Qu'est-ce qu'un "PAPI" ?

Le Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations est un outil opérationnel qui a pour but de mieux gérer les risques d'inondation à l'échelle d'un bassin. Pour mettre en place ce dispositif, les collectivités locales peuvent déposer un dossier de candidature auprès de l'État. Si leur projet est retenu, il donne lieu à une contractualisation et à un soutien financier pour la mise en œuvre du programme.

Le bassin de l'Armançon s'est engagé dans cette démarche dès 2004, en développant quatre volets : la sensibilisation, la gestion des crises, la prévention des risques et le ralentissement des eaux en amont des zones exposées. Le programme se déclinait



en 25 actions, dont plus des 3/4 ont pu être entièrement ou partiellement menés. C'est un outil au service du SAGE.

À l'issue du contrat, le groupe de travail du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Armançon a souhaité poursuivre sur cette lancée. En automne dernier, il a déposé un dossier de candidature pour un nouveau PAPI, plus petit, adapté aux moyens du territoire.

## Pouvez-vous donner un exemple de mesure que vous avez déployée ?

Un système de prévision des inondations a été élaboré. Grâce à un contrôle du débit, les mairies concernées sont désormais alertées en cas d'atteinte du niveau critique. Nous sommes sur des cours d'eau de dimension réduite, qui montent et baissent rapidement. Nous disposons donc d'un temps court qui demande beaucoup de réactivité. Les dernières inondations nous ont prouvé que ce nouveau dispositif était opérationnel.

Sur le versant prévention, on s'achemine vers une renaturation des cours d'eau pour réguler la dynamique de l'eau de manière douce. Une étude a été menée sur le sujet sur le bassin de l'Armançon. La commune de Venarey-les-Laumes a par exemple effectué des travaux sur la Brenne pour restaurer la **ripisylve**, qui protège de l'érosion. Les hauteurs de berges ont été abaissées afin de faciliter la surverse. Une zone d'expansion de crue a également été définie.

## Quelles actions avez-vous conduites en direction des habitants ?

Les habitants du bassin de l'Armançon ont pu bénéficier d'un diagnostic gratuit de

leur maison face au risque d'inondation. Pour améliorer leur logement, des aménagements concrets leur ont été suggérés. La surélévation de prises et d'appareils électriques, ou l'obstruction des entrées d'eau, ont par exemple pu être proposées de façon personnalisée. Sur un an et demi, 180 habitants volontaires ont ainsi reçu les conseils d'un bureau d'études.

Où que vous soyez en Bourgogne, une consultation est menée en parallèle dans tous les bassins hydrographiques de l'Union Européenne. Voir [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr) pour le bassin de la Loire, et [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr) pour le bassin de la Saône (Rhône).

## Petit glossaire

➔ **Ripisylve** : Végétation bordant les milieux aquatiques.

➔ **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Renouvelé tous les 6 ans, il établit les orientations et les actions à mettre en œuvre sur un territoire pour atteindre un objectif de bonne qualité de l'eau. Un SAGE en est une déclinaison à l'échelle locale.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Participez en ligne



Pour participer à la consultation du public sur l'eau, rendez-vous sur le site l'Agence de l'eau Seine-Normandie : [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr). Depuis la page d'accueil, vous pourrez accéder au questionnaire en ligne. Des ressources pédagogiques vous permettront de vous approprier la thématique. Pour approfondir le sujet, un résumé complet du projet du SDAGE 2016-2021 est également disponible en téléchargement. Il présente la vocation du SDAGE, le bilan du SDAGE précédent et les objectifs à venir.

## L'ACTU BN

### SENS

#### Coup d'envoi au volet pédagogique de l'expédition

Dans le cadre de l'Expédition scientifique de 7<sup>e</sup> Continent dans le gyre de l'Atlantique Nord (15-mai-15 juin), une cinquantaine d'élèves du Collège privé Saint-Etienne, en partenariat avec le Canoë-kayak Club de Sens, participeront à cet élan citoyen et le documentaire *Expédition 7<sup>e</sup> Continent mai 2014* sera projeté à 20 h 30 au Théâtre Municipal de Sens. Entrée libre.

### CRÉDITS

**Coordination** : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne Nature et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.  
**Illustration** : Gilles Macagno  
**Rédaction** : André Rogosinski

## L'EXPERT



### ANDRÉ ROGOSINSKI

Vice-président du SIRTAVA (Syndicat Mixte pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon), Vice-président de la Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine.

## Le public se sent-il concerné par le risque d'inondation ?

« La communication auprès du public est un axe essentiel de la prévention. Après un épisode de grande crue, la mémoire s'efface vite, et on se met rapidement à sous-estimer la problématique. Pourtant, ce risque est une réalité, et le dérèglement climatique engendre des précipitations dont l'amplitude contribue à des effets d'orages torrentiels, qui tendent à augmenter la fréquence des épisodes. Nous effectuons des réunions publiques tous les ans pour sensibiliser sur le sujet. 270 repères de crues ont aussi été installés sur le terrain. Il s'agit d'une aide visuelle qui rappelle les niveaux atteints par les crues antérieures. L'information doit être rappelée en permanence. On oublie par exemple trop souvent que les zones inondables non constructibles doivent être respectées en raison d'impératifs de sécurité ! »